

# CONVENTION CADRE PLURIANUELLE ACTION CŒUR DE VILLE D'AUTUN

## ENTRE

- La Commune d'Autun représentée par son maire Monsieur Vincent CHAUDET ;
- La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) représentée par sa présidente Madame Marie-Claude BARNAY

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

## ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de Saône et Loire, Monsieur Jérôme GUTTON,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par le Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts, Monsieur Olivier SICHEL,
- Le groupe Action Logement représenté par [XX],
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par [XX],

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit.**

## Sommaire

## Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes» ou « villes intermédiaires» regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficientes du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en

s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

«Action cœur de ville» permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune d'Autun est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Occupée dès le néolithique et fondée au 1<sup>er</sup> siècle avant JC, Autun, ville d'Art et d'Histoire, est une cité bimillénaire dotée d'un patrimoine exceptionnel. C'est aussi une ville qui héberge plus de 1 200 entreprises (8 300 emplois) avec des manufactures de renommée internationale comme Hanes (ex.Dim), Tolix ou Nexans, ainsi qu'une activité économique dans la filière bois et les éco-industries en progression constante. Autun offre également des équipements sociaux de qualité et de nombreux services de proximité.

Pôle ressources pour les 36 476 habitants des 55 communes du Grand Autunois Morvan, Autun (13 635 habitants, 37% de la population intercommunale) est une ville à la campagne, une agglomération à taille humaine.

### **Démographie**

Autun est la 10<sup>ème</sup> ville de Bourgogne. En 2018, elle compte 13.635 habitants, contre plus de 20 000 habitants en 1970. La baisse de population a néanmoins ralenti depuis 2006, mais la population de la ville continue à décroître. Cette tendance s'explique en partie par l'installation de familles dans les communes proches d'Autun, qui bénéficient des services de la ville tout en jouissant d'une fiscalité réduite. La population d'Autun se compose d'un quart de la population de plus de 60 ans, tendance qui se poursuivra dans les années à venir. Les familles avec enfants ne représentent que 20% des ménages (contre 26,5% sur toute la France).

### **Habitat**

Le parc immobilier d'Autun comptabilise en 2014 un potentiel de 8 400 logements soit 36% du parc total de la CCGAM.

L'élaboration actuelle du Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) sur le territoire intercommunal a permis de mettre en exergue les enjeux suivants pour la ville d'Autun :

L'adaptation et la diversification de l'offre de logements, tant dans le parc privé que social, pour favoriser et fluidifier les parcours résidentiels et ce notamment dans la perspective d'attirer et maintenir de nouvelles populations dont des ménages avec enfants (34% d'emménagés de moins de 5 ans),

Une attention spécifique à l'adéquation entre l'offre et la demande, considérant qu'il existe par exemple des grands logements sous-occupés et des demandes de petits logements non satisfaites (ménages composés de personnes seules ou couples sans enfants),

La limitation et la résorption de la vacance résidentielle, quantifiée à 14,4% sur Autun et 21% sur le centre ancien.

La restauration des logements dégradés du **centre-ville, dans un double souci de requalification durable de l'habitat et de mise en valeur de la qualité patrimoniale de l'architecture, dans le contexte d'un Secteur Patrimonial Remarquable de 74 ha déjà doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur.**

L'adaptation, voire l'adaptabilité des logements, au regard de l'évolution sociologique des habitants du cœur de ville, et notamment du vieillissement de la population.

Ainsi, une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) s'avère indispensable pour réaliser un diagnostic fin à l'échelle de Cœur de ville et l'ensemble des champs à mettre en œuvre.

### **Développement économique/services/attractivité**

L'enjeu est de conforter les structures, de faire progresser l'image et le dynamisme de la ville, notamment en utilisant les vecteurs du commerce, des services de proximité et de l'attractivité culturelle et touristique.

L'enjeu touristique de la ville se fonde sur la montée en gamme et la diversité des hébergements touristiques et de restauration, la qualité des équipements culturels (projet du Grand Rolin, réhabilitation du site de Saint-Nazaire...) qu'il convient d'accompagner dans leur création et leur mutation, la qualité des expériences et la démocratisation culturelle et touristique (ex : nouvelles technologies et patrimoine)

Le ville-centre est relativement bien pourvu en services de proximité qu'il convient de conforter : mairie et administrations publiques, lieux de loisirs et de culture (théâtre, cinéma, piscine et espace loisirs, salles de spectacle et d'organisation d'évènementiels), présence de La Poste, du Centre hospitalier et de la clinique, maison de la petite enfance, ainsi que des établissements scolaires (écoles, collèges et lycée). Le conservatoire de musique intercommunal fait l'objet d'un projet de restauration.

L'offre commerciale est toutefois distendue, l'enjeu consiste donc à requalifier et restructurer l'appareil commercial du centre-ville et de maîtriser l'étalement commercial en périphérie. Dès lors, il conviendra de créer une structure adaptée portant sur les enjeux et les modalités de redynamisation du tissu commercial. Dans ce sens, une mission d'expertise juridique sera réalisée au préalable.

Situé dans la proximité immédiate du centre-ville, l'ancien hôpital Saint-Gabriel (édifice du XVIII<sup>e</sup> siècle) est en partie inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques. La réhabilitation de cet îlot a un intérêt stratégique et urbain pour la ville d'Autun. Sur le plan urbain, la maîtrise foncière de ce site permettrait d'établir une liaison entre le centre-ville et le quartier de la Croix Verte qui concentre de l'habitat social collectif, une salle d'organisation d'évènementiels familiale aux Autunois ainsi que la maison de la petite enfance. Ainsi, un ambitieux projet transversal et pluridisciplinaire est pensé dans les locaux vacants de l'ancien hôpital Saint-Gabriel. Il présentera un axe autour de l'Economie Sociale et Solidaire. Le fonctionnement s'articulera autour de la relocalisation d'associations solidaires (épicerie sociale, Amnesty International...), de l'éducation (Web Force 3, AMDF...), de la création artistique contemporaine, de la création numérique. L'acquisition du site est actuellement en cours de négociation avec le Centre Hospitalier.

### **Aménagement urbain et mobilité**

Un des enjeux en matière d'aménagement urbain porte sur le décloisonnement des quartiers. A titre d'exemple, l'axe reliant le centre-ville au quartier historique de la cathédrale, la liaison entre le centre-ville et le quartier de Marchaux, le cheminement entre le centre-ville et le quartier de la Croix Verte, via l'ancien hôpital Saint-Gabriel sont des éléments particulièrement importants à regarder dans le cadre du projet global de la ville.

La requalification des espaces publics prend en compte les besoins fonctionnels de la ville, mais également son cadre historique, sa personnalité, afin de garder son attractivité et la qualité de vie qui s'y développe, d'inciter à la déambulation piétonne, d'offrir des lieux de rencontre et de partage des espaces ou encore faciliter la mixité au sein de la ville. A cet égard, différentes actions portent sur l'embellissement et l'accessibilité de la ville.

De plus, la mobilité constitue un thème spécifique du projet urbain notamment sur la mobilité autonome et l'intermodalité, les problématiques de stationnement résidentiel et touristique. Pour ce faire, une étude de faisabilité et de programmation urbaine va être réalisée.

Consciente que les espaces de dialogues, de débats et de réflexions autour de ces thématiques enrichissent le projet global, Autun est d'ores et déjà adhérente à plusieurs fédérations traitant de ces problématiques : Sites et Cités Remarquables de France, Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, Centre-Ville en Mouvement notamment.

La formalisation du projet de territoire se traduit au travers de différents démarches, documents et mesures existants :

- **Documents d'urbanisme réglementaire** : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT approuvé en 2016) ; PADD issu du PLU révisé (approuvé en 2015) ; PADD du PLUI en cours d'élaboration, en parallèle du PLHI (prescription en décembre 2015) ; Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, Règlement Local de Publicité ; **Plan de Paysage engagée récemment par la CCGAM, qui devrait notamment faire des propositions sur l'interface ville-campagne et sur les abords des accès routiers.**
- **Approbation du droit de préemption** urbain en 2002, instauration de la taxe sur les locaux commerciaux vacants à Autun en juin 2018, projet d'instauration du droit de préemption commercial, etc. ;
- **Politique de la ville** : Projet de Rénovation Urbaine (PRU) (2009-2017) ; Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et aujourd'hui Contrat de ville (2015-2020) sur le quartier prioritaire de Saint-Pantaléon ; Convention régionale de cohésion sociale et urbaine (2015-2020)<sup>1</sup> ;
- **Logement social** : Convention d'Utilité Sociale (CUS) à renouveler en 2019, mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en 2017 ;
- **Convention Ville d'art et d'Histoire** : renouvellement en cours ;
- **Etudes de programmation achevées ou en cours** : projet du « Grand Rolin », restauration du patrimoine antique de la ville, réhabilitation du site de Saint-Nazaire, étude de programmation urbaine du Contrat de ville, zone d'activité de Saint-Andoche / DEZIRE 1 /quartier de la gare ;
- **Habitat** : mise en œuvre d'une première OPAH (2007-2011), création d'un centre de l'habitat avec des permanences dédiées, animation du programme « Habitez mieux », convention avec le groupe La Poste pour le programme DEPAR « Diagnostics Energétiques pour Accompagner la Rénovation » (2018), perspective d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle intercommunale, **la mise en place d'un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) à partir de 2019, la Commission intercommunale pour l'accessibilité etc. ;**
- **Développement durable** : Agenda 21 (2011-2016), convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), etc. ;
- **Mobilités** : Diagnostic et stratégie mobilités (2017) qui porte sur la limitation des besoins de déplacement, le développement des transports collectifs, l'amélioration de l'intermodalité, la promotion des modes actifs de déplacements pour les trajets de courte distance (pédibus, vélobus, itinéraires piétons, etc.) ainsi que des solutions alternatives (covoiturage, autopartage, bornes de recharges, etc.) ;
- **Tourisme** : Diagnostic et stratégie touristique (2017). La CCGAM, en partenariat avec l'Office de Tourisme, a confié au cabinet MAHOC une étude en vue de l'élaboration d'un projet touristique de territoire (stratégie et organisation territoriale) ;
- **Intégration de la ville d'Autun au périmètre d'étude du projet de charte 2020-2035 du Parc Naturel Régional du Morvan,**
- **Développement économique** : La CCGAM, dotée de la compétence économique renforcée par la loi NOTRe, a été labellisé "DEZIR" (Développement Eco-Zone Industrielle de Recherche) pour

<sup>1</sup> Il convient de noter que le périmètre du Projet de Rénovation Urbaine (convention ANRU) portait sur le quartier de Saint-Pantaléon et non sur le centre-ville.

les zones d'activités de Saint Andoche (Autun) et de Saint-Forgeot. En 2015, le contrat urbain de développement économique entre la CCGAM et le Conseil Régional de Bourgogne a formalisé sur un plan pluriannuel le soutien apporté par la Région aux projets stratégiques portés par l'EPCI et les actions mises en œuvre avec les acteurs régionaux du développement économique. Plus récemment, les deux collectivités ont signé une convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise. La CCGAM a également mis en place son régime d'aides aux entreprises à travers le FISAC collectif et avec le soutien de l'Agence de Promotion du Grand Autunois-Morvan (APROGAM), association ayant pour objet de favoriser la création et le développement d'activités économiques sur le territoire.

- **Culture** : Contrat Local d'Education Artistique et Culturel (CLEA) 2016-2019,
- **Santé** : actions du Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville, maisons de santé, perspective d'implantation d'un IRM et d'accueil de places SSR au pôle Hôpital/Clinique, etc.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville d'Autun, ville-centre de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser. **Il est important de préciser que la ville et la CCGAM, coordonnent d'ores et déjà leurs ressources humaines et techniques dans cette perspective.**

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

## Article 1. **Objet de la convention**

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune d'Autun. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

## Article 2. **Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

## Article 3. **Organisation des collectivités**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par un(e) chef(fe) de projet placé(e) sous l'autorité du Maire. Il/elle est positionnée à la Direction Générale des Services. Ses missions sont pleinement dédiées au pilotage et à la coordination du programme « Action cœur de ville » sur Autun pour l'ensemble des 5 thématiques (cf. fiche-action) ;
- Il/elle s'appuie sur une équipe projet constituée de trois agents de la Ville d'Autun, directement rattachés à la Direction Générale des Services, avec des spécialités juridiques, sur le patrimoine et l'urbanisme. (cf. annuaire des contacts en annexe).
- Le programme « Action cœur de ville » implique différentes compétences inhérentes à la Ville d'Autun et à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (patrimoine, urbanisme, mobilité, habitat, développement économique, etc.). A cet égard, l'ensemble des directions et services concernés sont mobilisés, telles que les Directions générales, le Cabinet du Maire, la Direction des Musées et du Patrimoine, la Direction des Services Techniques de l'Autunois, la Direction de l'Attractivité et du Développement du Territoire, la Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine, etc.
- Un « comité interne » Ville / CCGAM est d'ores et déjà instauré notamment pour préparer et valider les contenus présentés en comité de projet.
- Une collaboration étroite est mise en place entre l'équipe projet « Action cœur de ville » et la Direction de la communication pour informer, communiquer, concerter sur la déclinaison du programme sur Autun au travers de différents supports (site web, magazine d'information, réunions publiques, communiqués de presse, etc.).
- **L'équipe projet « Action cœur de ville » pourra s'appuyer sur les moyens humains des différents services pour les actions de proximité (Enquêtes ...).**

## Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par Monsieur le Maire d'Autun.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

A ce jour, le comité de projet est donc composé des partenaires suivants, considérant que sa composition est à géométrie variable selon les thématiques prévues à l'ordre du jour :

- Ville d'Autun
- Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM)
- Etat
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Caisse des Dépôts
- Action Logement
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil Départemental de Saône et Loire
- OPAC de Saône et Loire
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de Saône-et-Loire (CCI)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire (CMA)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (dont fait partie l'Architecte des Bâtiments de France)

- Agence de Promotion du Grand Autunois Morvan (APROGAM)
- Jeune Chambre Economique d'Autun
- Club des hôteliers de l'Autunois
- EDF Collectivités, etc.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

## Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 20 mars 2025.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

**La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

**Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 6. Phase d'initialisation

### 6.1. Réalisation du diagnostic

#### a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'Initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de la Ville d'Autun et de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan comprendra les études suivantes (cf. fiches-actions correspondantes) :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation – date de démarrage	Budget (€ HT)	Budget (€ TTC)
D.1	Etude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	décembre 2018	80 000	96 000
D.2	Etude pour la détermination et la mise en place de l'outil juridique adapté et aux enjeux et modalités de redynamisation commerciale	novembre 2018	20 833	25 000
D.3	Etude stratégique commerciale	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	20 833	25 000
D.4	Etude de programmation et de faisabilité urbaine portant sur l'évolution	octobre 2018	40 000	48 000

	et l'organisation des circulations			
D.5	Etude et analyse sur le décompte de la fréquentation touristique et commerciale	2019	20 833	25 000
D.6	Etude de programmation et de faisabilité de la réhabilitation du site de l'ancien hôpital	Dernier trimestre 2018	20 600	24 720
D.7	Diagnostic pollution du site de l'ancien hôpital	octobre 2018	60 000	72 000
		<b>TOTAL</b>	<b>263 099</b>	<b>315 720</b>

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

*b) Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic*

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- Les collectivités de la **Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan**, au regard de leurs compétences, porteront la maîtrise d'ouvrage ou soutiendront les actions prévues au programme.
- **La Caisse des Dépôts**, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme « Action Cœur de Ville » en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville d'Autun et de la communauté des Communes du Grand Autunois Morvan. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux, touristiques et habitat.

- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre Caisse des Dépôts Cœur de Ville.

- Si la **Région Bourgogne-Franche-Comté** n'est pas directement signataire de la convention-cadre « Action cœur de ville », elle interviendra au travers de ses crédits sectoriels pour soutenir les actions en lien avec le parc de logement privé et public, les aménagements d'espace publics, le développement économique, touristique, le numérique, la transition énergétique et le patrimoine.
- **L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations d'amélioration de l'habitat et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans et programmes nationaux. Ses financements portent sur la rénovation et la remise aux normes des logements, et sur les aides à l'ingénierie (cofinancement de la direction de projet, des dépenses d'études, du suivi animation des projets). Elle intervient ensuite dans l'aide aux travaux pour la réhabilitation, l'amélioration énergétique, l'adaptation des logements, l'éradication des poches d'habitat indigne mais aussi dans le cadre d'expérimentations.

Concernant les études listées ci-dessus, l'ANAH soutiendra particulièrement **l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU** à hauteur de 50%.

- **Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire** avec notamment la compétence liée aux solidarités territoriales est aussi une collectivité partenaire du programme. Le Département interviendra en fonction des stratégies, programmes engagés et modalités d'appui aux communes et EPCI.

## 6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

### a) Activités

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

*b) Soutiens des partenaires financeurs à l'élaboration du projet*

La préparation du projet par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants des partenaires financeurs :

➤ Les collectivités de la **Ville d'Autun et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan**, au regard de leurs compétences, porteront la maîtrise d'ouvrage ou soutiendront les actions prévues au programme.

➤ Le programme s'appuie sur des **crédits et dotations d'Etat de droit commun** qui seront mobilisés pour soutenir des projets inscrits dans les plans d'actions des conventions : crédits du Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), crédits du Contrat de plan Etat-Région (notamment son volet territorial) mais aussi via des leviers fiscaux spécifiques (tel que le dispositif « Malraux »).

Les ministères particulièrement mobilisés sont les ministères de la Cohésion des territoires, de l'Economie et des Finances, de la Culture, de la Transition Ecologique, de l'Education Nationale et de la Santé.

L'Etat s'appuie sur ses services déconcentrés à l'échelon régional et départemental (DREAL/DDT, DIRECCTE/UT Direccte, DRAC/UDAP, ABF-CRMH, etc.) pour suivre les projets et apporter son appui à l'élaboration de démarches intégrées et soutenables, pour instruire les demandes de financement, assurer des actions de formation et d'animation.

➤ **La Caisse des Dépôts**, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville d'Autun et de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux, touristiques et habitat.

- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;

- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre Caisse des Dépôts Cœur de Ville.

- **L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations d'amélioration de l'habitat et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans et programmes nationaux. Ses financements portent sur la rénovation et la remise aux normes des logements, et sur les aides à l'ingénierie (cofinancement de la direction de projet, des dépenses d'études, du suivi animation des projets). Elle intervient ensuite dans l'aide aux travaux pour la réhabilitation, l'amélioration énergétique, l'adaptation des logements, l'éradication des poches d'habitat indigne mais aussi dans le cadre d'expérimentations.

Concernant les actions mûres listées ci-dessus, l'ANAH interviendra particulièrement sur le cofinancement du **poste de chef(fe) de projet** à hauteur de 50% du salaire net avec cotisations salariales et patronales, dépenses plafonnée à 80 000€ HT par an.

- **Action Logement** soutiendra la rénovation complète et la restructuration en logements adaptés à la demande des salariés, d'immeubles entiers acquis par les organismes du logement social ou les investisseurs privés. Son intervention sera conditionnée à une maîtrise foncière préalable acquise. Elle prendra la forme de financement pour conventionner une offre locative en prêts et subventions portant exclusivement sur les travaux des parties communes et privatives et de préfinancement, si nécessaire, du portage foncier.
- Si la **Région Bourgogne-Franche-Comté** n'est pas directement signataire de la convention-cadre « Action cœur de ville », elle interviendra au travers de ses crédits sectoriels pour soutenir les actions en lien avec le parc de logement privé et public, les aménagements d'espace publics, le développement économique, touristique, le numérique, la transition énergétique et le patrimoine.
- Si l'Europe à travers **LEADER** n'est pas directement signataire de la convention-cadre « Action cœur de ville », elle interviendra au travers de ses crédits sectoriels pour soutenir les actions en lien avec les aménagements d'espace publics le développement économique, touristique, le numérique....
- **Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire** avec notamment la compétence liée aux solidarités territoriales est aussi une collectivité partenaire du programme. Le Département interviendra en fonction des stratégies, programmes engagés et modalités d'appui aux communes et EPCI.

### 6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les coeurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation Date de démarrage	Budget (€ HT)	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Poste de chef de projet « Action cœur de ville »	Démarrage 24/09/2018 sur la durée du programme	à préciser	à préciser	Ville d'Autun Anah
AM.2	Navette autonome	2018	46 000	55 200	Ville d'Autun Caisse des Dépôts
AM.3	Accessibilité du passage Balthus	2018	75 000	90 000	Ville d'Autun Etat Région Bourgogne Franche-Comté Leader
AM.4	Restauration des remparts « Maladière »	Novembre 2018	455 250	546 300	Ville d'Autun Etat
AM.5	Restauration du musée Lapidaire – phase 1	Octobre 2018	100 000	120 000	Ville d'Autun Etat
AM.6	Aménagement de la place du Champ de Mars – phase 4	Septembre 2018	657 420	788 904	Ville d'Autun Etat Région Bourgogne Franche-Comté Leader
AM.7	Réhabilitation du site du Chapitre – maîtrise d'oeuvre	Septembre 2018	570 000	684 000	Ville d'Autun Etat (DRAC)
AM.8	Théâtre façade latérale	Janvier 2019	245 833	295 000	Ville d'Autun Etat (DRAC)
AM.9	Travaux d'aménagement des locaux de la Police Municipale	Septembre – octobre 2019	45 000	54 000	Ville d'Autun Etat
		TOTAL	2 194 503	2 623 404	

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe à cette convention.

Au-delà des actions mûres, les actions prévisionnelles du programme « action cœur de ville » sur Autun portent sur les éléments ci-dessous. Ils feront l'objet de fiches-actions ultérieures validées par voie d'avenant. :

#### Axe 1

##### **"De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville"**

Description succincte	Calendrier de réalisation Prévisionnel	Budget (en € HT)	Partenaires Financeurs concernés
Aménagement de logement - MOA OPAC Une vingtaine de logements sociaux de petite typologie (T2/T3) en centre-ville d'Autun, accessibles, sur le quartier Marchaux, Investisseurs privés restauration de 3 appartements rue Saint Saulge, avenue Charles de Gaulle et Rue Jean et Bernard de Lattre de Tassigny	En cours	En cours	Action Logement - Etat - Caisse des Dépôts
Acquisition de parcelles appartenant à ce jour à la SNCF dans la perspective de réalisation d'une opération d'habitat, en lien avec le quartier gare et le tissu urbain du Cœur de ville	En cours	en cours	Etat - Région BFC

## Axe 2

### "Favoriser un développement économique et commercial équilibré"

Description succincte	Calendrier de réalisation Prévisionnel	Budget (en € HT)	Partenaires Financeurs concernés
Reprise par un porteur de projet privé d'une friche commerciale située au cœur du centre-ville	non déterminé	En cours	Caisse des Dépôts
Résorption de la vacance commerciale (outils juridiques à déterminer)	2019-2022	En cours	Partenaires Privés - Caisse des Dépôts
Reprises d'établissements hôteliers	non déterminé	En cours	non déterminé
Accompagnement d'entreprises vers des sites plus adaptés et/ou travaux de restauration (entreprise classée Seveso, boulangerie Médiévale, Socrêpes, tapissier d'art, co-working, aménagement et remembrement de commerces rue Saint Saulge, avenue Charles de Gaulle et Rue Jean et Bernard de Lattre de Tassigny ...)	non déterminé	non déterminé	non déterminé

Actuellement 12 investisseurs privés se sont manifestés auprès des services municipaux pour participer au programme action cœur de ville. Les dossiers sont en cours de montage et feront l'objet d'un avenant pour une programmation des actions entre 2019 et 2020.

### Axe 3

#### "Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions"

Description succincte	Calendrier de réalisation Prévisionnel	Budget (en € HT)	Partenaires Financeurs concernés
Refonte de la Signalétique	2018- 2019	En cours	Etat
Travaux selon le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)	non déterminé	En cours	Etat - Région BFC

### Axe 4

#### "Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine"

Description succincte	Calendrier de réalisation Prévisionnel	Budget (en € HT)	Partenaires Financeurs concernés
Restauration de façades particulièrement dégradées	2019	80 000,00 €	Anah

Travaux d'aménagement du quartier Deguin Phase 1	nov-18	100 000,00 €	Etat - Région BFC
Restauration du Musée Lapidaire - phase 2	2020	85 000,00 €	Etat
Grand Rolin	année 2019	972 000,00 €	Etat - Region
	année 2020	792 000,00 €	
	année 2021	3 412 000,00 €	
	année 2022	3 412 000,00 €	
	année 2023	3 412 000,00 €	
Réhabilitation du site de Saint-Nazaire - phase 1	2019	1 200 000,00 €	Etat - Région BFC DRAC - CD71 - Leader
Réhabilitation du site de Saint-Nazaire - phase 2	2020	3 831 600,00 €	Etat - Région BFC DRAC - CD71 - Leader
Réfection de voiries - embellissement et accessibilité	non déterminé	500 000,00 €	Etat
Aménagements urbains embellissement centre-ville (mobilier urbain, plantations...)	non déterminé	300 000,00 €	Etat - Région BFC
Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement centre-ville et Hauts Quartiers	non déterminé	540 000,00 €	Etat
Rénovation de l'éclairage public : Terrasse du Champ de Mars ; mise en valeur des axes touristiques du centre-ville	non déterminé	95 000,00 €	Etat

### Axe 5

**"Fournir l'accès aux équipements et services publics"**

Description succincte	Calendrier de réalisation Prévisionnel	Budget (en € HT)	Partenaires Financeurs concernés
Axe 5			

AMO projet réhabilitation du site de l'ancien Hôpital	oct-18	20 600	Caisse des Dépôts - Région BFC
Acquisition du site de l'Ancien Hôpital	2018/2019	500 000 Euros	Caisse des Dépôts - Etat
Restauration du Conservatoire de musique communautaire (MO CCGAM)	juil-05	En cours	Etat - DRAC
Travaux local Poste	non déterminé	En cours	Etat

#### **6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation**

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

#### **Article 7. Suivi et évaluation**

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

#### **Article 8. Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Dijon.

**Convention signé en XXX exemplaires, le 20 septembre 2018**

Ville d'Autun	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
<b>Caisse des dépôts</b>	<b>ANAH</b>	<b>Action Logement</b>
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
	[Autre Partenaire]	[Autre Partenaire]
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

## ANNEXES

### Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

1. Schéma de services
2. Schéma aménagement commercial 7/01/2010
3. Rapport revitalisation du centre-ville et centres Bourgs 2017
4. Enquête clientèle centre-Ville d'Autun
5. Schéma de mobilité CCGAM
6. Contrat de Pays 2007-2013
7. Contrat de ville 2015-2020
8. Diagnostic territorial
9. Diagnostic touristique CCGAM
10. Guide archéologique Autun
11. Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et projet d'aménagement et de développement durable (PADD) Autunois Morvan
12. Rapport de diagnostic
13. Accessibilité voirie et espaces publics
14. Programme Local de l'habitat CCGAM
15. Rapport Polarités Commerciales
16. Rapport Présentation Scot Autunois Morvan
17. Rapport Cairn sur le patrimoine Antique de la Ville d'Autun
18. Etude de programmation et de faisabilité urbaine
19. **Etude préalable d'un ensemble bâti à valeur patrimoniale e vue de la programmation de la rénovation et de l'extension du Musée Rolin**
20. **Etude de programmation et de faisabilité pour la rénovation et l'extension du Musée Rolin**

## Annexe 2 – Document provisoire de présentation du projet

Autun ville d'art et d'Histoire et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan entendent s'appuyer sur le territoire de la ville Antique et sur le Programme Action Cœur de Ville pour asseoir le rayonnement de leur territoire au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les projets liés au programme action cœur de ville constituent un enjeu fort. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'un embellissement ou d'une simple mise en valeur du patrimoine mais d'une redynamisation du commerce et des activités du centre-ville afin d'améliorer le cadre et de vie et ainsi redonner l'envie aux Autunois de réinvestir le centre-ville.

Concernant la ville d'Autun la mise en œuvre du programme action cœur de Ville s'articule autour de trois priorités :

1. Adapter, moderniser, restaurer l'habitat en centre-ville,
2. Développement économique/services/attractivité,
3. Aménagement urbain et mobilité

### **1. Adapter, moderniser, restaurer l'habitat en centre-ville :**

Le parc immobilier d'Autun comptabilise en 2014 un potentiel de 8 400 logements soit 36% du parc total de la CCGAM.

L'élaboration actuelle du Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) sur le territoire intercommunal a permis de mettre en exergue les enjeux suivants pour la ville d'Autun :

- L'adaptation et la diversification de l'offre de logements, tant dans le parc privé que social, pour favoriser et fluidifier les parcours résidentiels et ce notamment dans la perspective d'attirer et maintenir de nouvelles populations dont des ménages avec enfants (34% d'emménagés de moins de 5 ans),
- Une attention spécifique à l'adéquation entre l'offre et la demande, considérant qu'il existe par exemple des grands logements sous-occupés et des demandes de petits logements non satisfaites (ménages composés de personnes seules ou couples sans enfants),
  - la limitation et la résorption de la vacance résidentielle, quantifiée à 14,4% sur Autun et 21% sur le centre ancien...
  - La restauration des logements dégradés. Le centre-ville reconnu pour sa haute valeur patrimoniale est couvert par un Secteur Patrimonial Remarquable de 74 hectares doté d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Il s'agit pour la ville de pouvoir agir sur la réhabilitation et la restructuration de l'offre d'habitat, tout en conservant le caractère de la ville historique avec des outils adaptés tout en prenant en compte une réflexion sur la qualité énergétique et durable des travaux mis en œuvre,
  - L'adaptation, voire l'adaptabilité des logements, au regard de l'évolution sociologique des habitants du cœur de ville, et notamment du vieillissement de la population, etc.,
- La revitalisation du centre-ville d'Autun passe nécessairement par ses habitants. Pour conforter les résidents déjà présents en centre-ville et inciter de nouvelles installations, il est indispensable que ces logements répondent aux exigences actuelles en matière de confort et de normes :
- Ainsi, une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) s'avère indispensable pour réaliser un

diagnostic fin à l'échelle de Cœur de ville et l'ensemble des champs à mettre en œuvre.

- Aide à la rénovation des façades dites particulièrement dégradées. Ce plan a débuté en 2009 et a été renouvelé jusqu'en 2017. Dans le cadre du plan action cœur de ville la collectivité a décidé de proroger une nouvelle fois son action pour l'année 2018,2019. D'autres actions de ce type sont actuellement en cours de réflexion et d'élaboration afin d'encourager l'installation de nouveaux ménages dans les quartiers du centre-ville et historique (aide à la rénovation des parties communes).

## **2. Développement économique/services/attractivité**

L'enjeu est de conforter les structures, de faire progresser l'image et le dynamisme de la ville, notamment en utilisant les vecteurs du commerce, des services de proximité et de l'attractivité culturelle et touristique.

- L'enjeu touristique de la ville se fonde sur la montée en gamme et la diversité des hébergements touristiques et de restauration, la qualité des équipements culturels (projet du Grand Rolin, réhabilitation du site de Saint-Nazaire...) qu'il convient d'accompagner dans leur création et leur mutation, la qualité des expériences et la démocratisation culturelle et touristique (ex : nouvelles technologies et patrimoine)
- Le centre-ville est relativement bien pourvu en services de proximité qu'il convient de conforter : mairie et administrations publiques, lieux de loisirs et de culture (théâtre, cinéma, piscine et espace loisirs, salles de spectacle et d'organisation d'évènementiels), présence de La Poste, du Centre hospitalier et de la clinique, maison de la petite enfance, ainsi que des établissements scolaires (écoles, collèges et lycée). Le conservatoire de musique intercommunal fait l'objet d'un projet de restauration.
- L'offre commerciale est toutefois distendue, l'enjeu consiste donc à requalifier et restructurer l'appareil commercial du centre-ville et de maîtriser l'étalement commercial en périphérie. Dès lors, il conviendra de créer une structure adaptée portant sur les enjeux et les modalités de redynamisation du tissu commercial. Dans ce sens, une mission d'expertise juridique sera réalisée au préalable.
- Situé dans la proximité immédiate du centre-ville, l'ancien hôpital Saint-Gabriel (édifice du XVIII<sup>e</sup> siècle) est en partie inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques. La réhabilitation de cet îlot a un intérêt stratégique et urbain pour la ville d'Autun. Sur le plan urbain, la maîtrise foncière de ce site permettrait d'établir une liaison entre le centre-ville et le quartier de la Croix Verte qui concentre de l'habitat social collectif, une salle d'organisation d'évènementiels familiale aux Autunois ainsi que la maison de la petite enfance. Ainsi, un ambitieux projet transversal et pluridisciplinaire est pensé dans les locaux vacants de l'ancien hôpital Saint-Gabriel. Il présentera un axe autour de l'Economie Sociale et Solidaire. Le fonctionnement s'articulera autour de la relocalisation d'associations solidaires (épicerie sociale, Amnesty International...), de l'éducation (Web Force 3, AMDF...), de la création artistique contemporaine, de la création numérique. L'acquisition du site est actuellement en cours de négociation avec le Centre Hospitalier.

### **3. Aménagement urbain et mobilité**

Un des enjeux en matière d'aménagement urbain porte sur le décloisonnement des quartiers. A titre d'exemple, l'axe reliant le centre-ville au quartier historique de la cathédrale, la liaison entre le centre-ville et le quartier de Marchaux, le cheminement entre le centre-ville et le quartier de la Croix Verte, via l'ancien hôpital Saint-Gabriel sont des éléments particulièrement importants à regarder dans le cadre du projet global de la ville.

La requalification des espaces publics prend en compte les besoins fonctionnels de la ville, mais également son cadre historique, sa personnalité, afin de garder son attractivité et la qualité de vie qui s'y développe, d'inciter à la déambulation piétonne, d'offrir des lieux de rencontre et de partage des espaces ou encore faciliter la mixité au sein de la ville. A cet égard, différentes actions portent sur l'embellissement et l'accessibilité de la ville.

- Aménagement de la place du Champ de Mars Phase 4 (2018) avec l'aménagement et la piétonisation de la rue Demetz ainsi que l'accessibilité et la restauration du passage couvert Balthus inscrit au titre des monuments historiques. La phase 5 aura pour objet de restaurer et sécuriser le carrefour situé entre la rue Demetz et l'avenue Charles de Gaulle (2019). Les phases précédentes ayant été réalisées successivement en 2015, 2016, 2017 et ont permis respectivement d'aménager la rue piétonne aux Cordiers, la place et la rue du Champ de Mars et la rue et le parvis du Lycée Bonaparte.
- Aménagement du quartier Deguin : En 2018 aura lieu la première phase qui permettra de démolir l'immeuble dit Minnaert. En 2019 la phase 2 a pour objectif de donner plus d'attractivité en créant des espaces et des équipements permettant la rencontre entre les habitants du quartier.

De plus, la mobilité constitue un thème spécifique du projet urbain notamment sur la mobilité autonome et l'intermodalité, les problématiques de stationnement résidentiel et touristique.

- Pour ce faire, une étude de faisabilité et de programmation urbaine va être réalisée. Elle portera sur la gestion des flux automobiles, du stationnement et des alternatives à mettre en œuvre pour faciliter également les déplacements doux dans le cœur de ville.
- Une expérimentation d'une navette électrique autonome verra le jour courant 2018. L'objectif est de relier la Place du Champ de Mars et le quartier de la cathédrale et ses sites emblématiques, axe primordial pour l'attractivité de la ville et son développement économique et touristique. Ce projet bénéficie d'un large soutien de la Caisse des Dépôts.

Consciente que les espaces de dialogues, de débats et de réflexions autour de ces thématiques enrichissent le projet global, Autun est d'ores et déjà adhérente à plusieurs fédérations traitant de ces problématiques : Sites et Cités Remarquables de France, Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, Centre-Ville en Mouvement notamment.

## Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention

**Périmètre d'étude :** Le bassin de vie, territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan

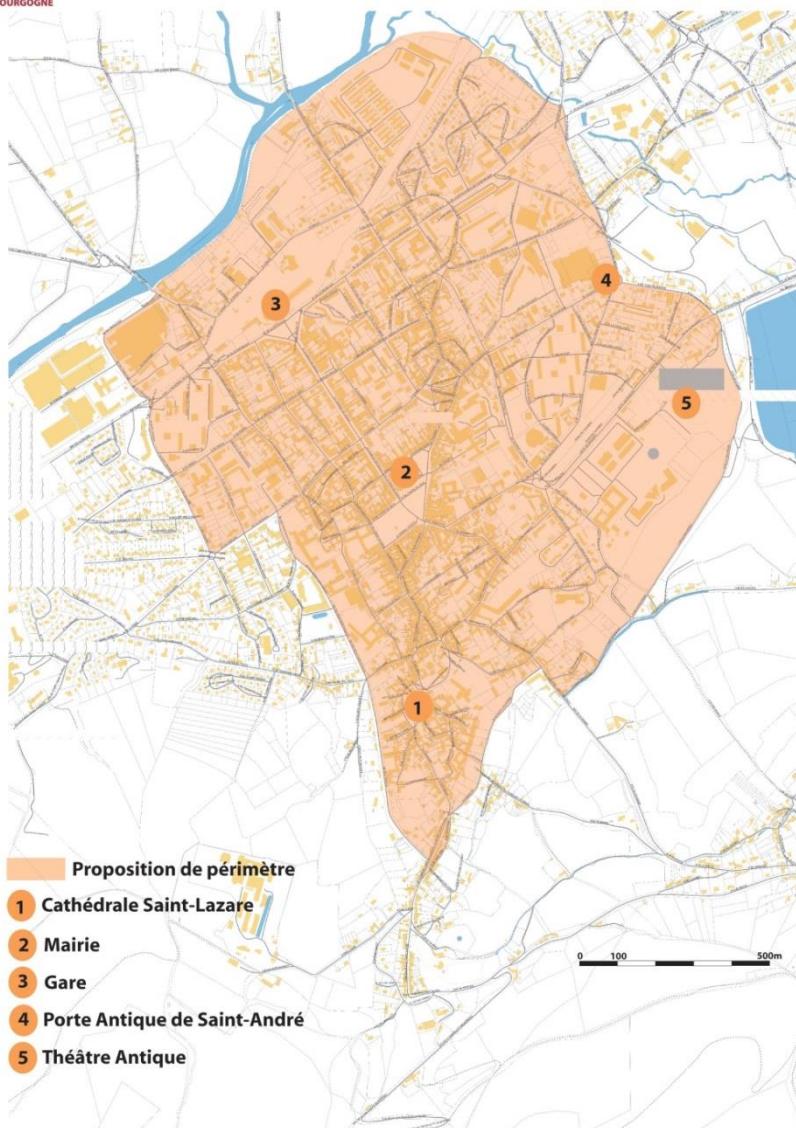
Le périmètre d'étude sera réalisé à l'échelle du bassin de vie pour prendre en compte l'intégralité des problématiques de territoire liées aux besoins des populations selon les axes retenus dans le programme.



Le périmètre opérationnel prévisionnel qui sera proposé et approuvé par un avenant, correspondra au périmètre de la ville antique délimité par les remparts gallo-romains.



## Programme Action Cœur de Ville Ville d'Autun - Proposition de périmètre



mai 2018

## Annexe 4 – Fiches Actions (annexées)

## Annexe 5 – Contacts

**Monsieur Vincent Chauvet – Maire d'Autun – Mairie d'Autun Hôtel de Ville Place du Champ de Mars 71400 Autun – 03 85 86 80 66 – [cabinetdumaire@autun.com](mailto:cabinetdumaire@autun.com)**

**Monsieur Eric Perret – Directeur Général des Services - Mairie d'Autun Hôtel de Ville Place du Champ de Mars 71400 Autun – 03 85 86 80 15 – [autun@autun.com](mailto:autun@autun.com)**

**Equipe Cœur de Ville :**

**Joseph De Rose - Mairie d'Autun Hôtel de Ville Place du Champ de Mars 71400 Autun – 03 85 86 80 96 – [joseph.derose@autun.com](mailto:joseph.derose@autun.com)**

**Anne Pasquet - Mairie d'Autun Hôtel de Ville Place du Champ de Mars 71400 Autun – 03 85 86 80 00 (standard) – [anne.pasquet@autun.com](mailto:anne.pasquet@autun.com)**

**Justine Ultsch - Mairie d'Autun Hôtel de Ville Place du Champ de Mars 71400 Autun – 03 85 86 64 54 – [justine.ultsch@autun.com](mailto:justine.ultsch@autun.com)**

